



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3743

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2019-2020 - Aides aux associations - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3743**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2019-2020 - Aides aux associations - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Dans ce cadre, un 1^{er} appel à projets a été adressé aux 79 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissement et à l'éducation artistique et culturelle.

Un appel à candidatures a également été adressé aux 116 collèges publics et privés de la Métropole au titre du dispositif collèges au cinéma.

Par ailleurs, le dispositif des classes culturelles numériques de laclasse.com est reconduit. Sept classes culturelles numériques se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole. Potentiellement, jusqu'à 65 classes de collèges seront concernées.

Enfin, il est proposé d'allouer des subventions à 11 associations.

I - L'aide aux projets des collèges**1° - Les principes généraux**

Ce dispositif se décline en plusieurs volets :

- un volet thématique autour de 4 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : l'égalité entre filles et garçons, la lutte contre le harcèlement scolaire, la prévention en santé publique et l'éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet culture proposant 4 dispositifs, permettant aux établissements de construire des projets avec la Biennale d'art contemporain 2019, le Théâtre nouvelle génération (TNG), les projets en partenariat avec Grame, centre national de création musicale (CNCM) et celui avec l'École de cirque de Lyon (ECL).

Une attention particulière a été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

2° - Le soutien apporté aux projets au titre des actions éducatives des établissements pour l'année scolaire 2019-2020**a) - Les collèges publics**

Deux cent une demandes émanant des collèges publics ont été déposées via un questionnaire en ligne. Un jury composé d'agents de la Métropole, représentant l'éducation, la culture, la santé, le numérique, le

sport et la politique de la ville ainsi que des représentants de l'Académie du Rhône a étudié la totalité des demandes.

Cent-dix projets ont été finalement retenus par le jury, soit 10 de plus qu'en 2018. Sur les 79 collèges publics, 92,5 % ont répondu à l'appel à projets de la Métropole, soit 74 collèges.

Sur un montant total de 84 800 € de subventions accordées à 74 collèges publics, 45 100 € l'ont été aux collèges en REP et REP+.

b) - Les collèges privés

Neuf collèges privés ont répondu à l'appel à projets sur un total de 36, proposant 18 projets.

Quatorze projets ont été retenus par le jury pour un montant total de 15 200 €

Ainsi, 124 projets, portés par les collèges publics et privés, sont soutenus par la Métropole au titre de l'année scolaire 2019-2020.

3° - Les volets proposés

a) - Le volet thématique

Vingt-cinq projets traitent de l'éducation aux médias, 21 traitent du thème de l'égalité entre filles et garçons, 16 du thème de la lutte contre le harcèlement scolaire et enfin 15 du thème de la prévention-santé.

b) - Le volet libre

Sur l'ensemble des collèges publics et privés, 47 projets libres sont soutenus par la Métropole.

Le détail des projets thématiques et libres est présenté en annexe 1 pour les collèges publics et en annexe 2 pour les collèges privés.

4° - Modalités de versement des subventions

Conditions de paiement

Les subventions seront versées en une seule fois, sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Le bilan de l'action devra impérativement être fourni sous forme de réponses à un questionnaire en ligne.

En cas de non réalisation de l'action ayant sollicité une subvention ou de non présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

5° - Le soutien apporté à des actions d'éducation artistique avec des structures culturelles et associations partenaires

a) - Projets en partenariat avec la Biennale d'art contemporain 2019

À l'occasion de la 15^{ème} Biennale d'art contemporain, la Métropole et la Biennale proposent d'accompagner les collégiens à la découverte de l'art contemporain, à travers des parcours de sensibilisation adaptés, en prenant en charge le coût d'ateliers complémentaires à la venue en visite commentée.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant total de 5 500 € à 7 collèges au titre de la participation de 23 classes à des projets, selon le détail présenté en annexe 3.

b) - Projets en partenariat avec le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé centre dramatique national par l'État et installé à Lyon 9^e, le TNG est un lieu dédié en priorité à la création théâtrale. Il développe une programmation ouverte aux nouvelles formes d'écritures théâtrales à destination de toutes les générations de publics, avec un accent fort en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le parcours "découvrir de la création théâtrale contemporaine jeune public" permettra à des collégiens de découvrir le théâtre, ses coulisses et les métiers qui participent à sa vie quotidienne, au travers de 2 spectacles et d'ateliers de découverte de la scénographie et du jeu théâtral.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 3 240 € à 6 collèges au titre de la participation de 9 classes à ce dispositif, selon le détail présenté en annexe 3.

c) - Projets en partenariat avec Grame

Labellisé CNCM par l'État et installé à Lyon 2°, Grame est un lieu de création d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences.

Grame développe de nombreuses actions de formation et médiation, et propose à des collégiens 2 projets alliant création sonore et usage des outils numériques :

- Light wall system, un parcours croisé musique et danse pour réaliser une œuvre musicale via un outil qui produit des sons grâce aux déplacements de son corps à travers un faisceau lumineux,
- et AmStramGrame, projet pédagogique arts & sciences avec du prototypage d'instruments de musique numériques, la création de sons via la programmation informatique, et un travail de composition musicale utilisant ces outils.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 3 600 € à 3 collèges au titre de la participation de 3 classes à ces dispositifs, selon le détail présenté en annexe 3.

d) - Initiation aux arts du cirque en partenariat avec l'ECL

L'ECL est un espace d'expérimentation et d'apprentissage autour des arts du cirque. Elle propose aux collégiens de s'immerger, une journée entière, dans l'univers des arts du cirque avec une sensibilisation aux arts du cirque, la rencontre avec une compagnie et son œuvre, et un atelier de pratique avec les artistes.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention pour un montant total de 4 000 € à l'ECL, dans le cadre de la participation de 4 classes issues de 4 collèges à ce projet, selon le détail présenté en annexe 3.

Les subventions seront versées sur la base de la présente délibération rendue exécutoire. Le bilan de l'action ou des actions financées devra impérativement être fourni sous forme de réponses à un questionnaire, à la fin de l'année scolaire 2019-2020, et au plus tard pour le 30 septembre 2020, par chaque collège bénéficiaire de la ou des subventions.

e) - Dispositif "Dose le son"

L'association Grand Bureau est le réseau des acteurs musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette association regroupe à ce jour plus de 160 structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles, et leur donne un cadre de coopération.

Grand Bureau organise le projet "Dose le son". Il s'agit de concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs destinés aux élèves des collèges et lycées de la région. Deux groupes de musique régionaux sont choisis pour assurer ces concerts, et réalisent un travail de création d'un spectacle pédagogique adapté à la cible et ludique. Les enseignants des établissements scolaires participants sont formés au préalable, afin de s'approprier ce thème de la prévention des risques auditifs qui offre de multiples clefs d'entrées pédagogiques. Ce projet croise plusieurs des champs d'intervention de la Métropole : culture, éducation, prévention santé.

En 2018-2019, 1 684 élèves issus de 14 des collèges du territoire métropolitain ont participé à ce projet, dans le cadre de 9 concerts (Pablo Picasso à Bron, René Cassin à Corbas, Frédéric Mistral à Feyzin, Gilbert Dru à Lyon 3°, Jean Moulin à Lyon 5°, La Favorite à Lyon 5°, Georges Clemenceau à Lyon 7°, Cite internationale à Lyon 7°, Victor Grignard à Lyon 8°, Olivier de Serres à Meyzieu, Évariste Galois à Meyzieu, Maria Casarès à Rillieux la Pape, IME Jean-Jacques Rousseau à Vénissieux, Jacques Duclos à Vaulx en Velin).

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € au profit de Grand Bureau, dans le cadre de la participation de classes issues de collèges de la Métropole au projet "Dose le son" durant l'année scolaire 2019-2020. La subvention attribuée sera versée sur production du programme des concerts (établissements et classes sélectionnées, budget prévisionnel) et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet.

II - La mise en œuvre du dispositif "Collèges au cinéma"

1° - Les principes généraux

Collèges au cinéma est un dispositif d'éducation à l'image qui propose aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma classées "Art et essai". Outre la diffusion de films spécialement choisis à leur intention, ce dispositif permet aux élèves de la classe de 6^{ème} à la 3^{ème} de se constituer, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une véritable culture cinématographique.

La Métropole propose ce dispositif aux collèges de son territoire. Elle prend en charge les frais des places de cinéma (7,50 €/élève, soit une séance par trimestre à 2,50 € la séance).

Les films sont sélectionnés sur la base d'une liste établie par le Centre national de la cinématographie (CNC), dans le cadre d'un comité de pilotage départemental associant les représentants des salles de cinéma partenaires, les services de l'Éducation nationale et les partenaires du dispositif. Pour l'année 2019-2020, les films proposés seront :

- pour les élèves de 6^{ème}/5^{ème} : Le voleur de bicyclette (1948), L'Île de Black Mór (2003), E.T. L'extra-terrestre (1982),
- pour les élèves de 4^{ème}/3^{ème} : Hors-jeu (2010), Le gamin au vélo (2010), Billy Elliot (2000).

Une attention particulière a été accordée aux demandes des collèges des REP et REP+ et aux établissements n'ayant pas bénéficié du dispositif en 2018-2019.

Les subventions seront versées en début d'année scolaire 2019-2020, en une seule fois. Un bilan devra être fourni par l'établissement avant la fin de l'année scolaire 2019-2020 (juin ou juillet) sous forme de réponses à un questionnaire en ligne qui déterminera le cas échéant les reliquats. La Métropole versera la subvention au prorata de la dépense annoncée dans le questionnaire.

2° - Le soutien apporté aux collèges

Après examen des demandes, il est proposé de prendre en charge la participation de 224 classes issues de 62 collèges publics et 9 collèges privés, représentant près de 5 500 collégiens.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 40 995 €, selon le détail joint en annexe 4.

III - Le dispositif classes culturelles numériques (CCN) de "laclass.com"

1° - Présentation du dispositif

Mille cinq cent collégiens et écoliers de la Métropole et leurs enseignants, vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) "laclass.com".

Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes et des scientifiques qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire à la recherche de l'architecture de la quotidienneté, expérimentent les codes du théâtre, inventent le design de la cantine durable, créent des objets connectés pour le sport ou encore fabriquent une exposition-roman historique sur l'histoire de Lyon en 39-45.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule en fin de projet pour échanger et faire le bilan d'une année d'intense créativité sur internet. Avec les CCN, l'équipe d'Érasme accompagne et expérimente les usages pédagogiques en ligne et contribue à développer les cultures numériques au collège.

2° - Les CCN proposées pour l'année scolaire 2019-2020

En scène : Qu'est-ce que la beauté ? Quelle image donnons-nous à voir sur les réseaux sociaux et qu'en est-il du regard des autres ? Comment transposer cette perception de soi sur scène ? Avec quelles limites ? Nouveau projet sur le thème de l'estime de soi en partenariat avec Anne-Sophie Grac, scénographe, costumière et metteuse en scène en résidence artistique aux Subsistances. Inscrits : 6 classes.

Zérogaspi : Accompagnés par Léa Bougeault du studio de design culinaire Miit, les collégiens se mobilisent contre le gaspillage alimentaire. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme), à la prévention santé et à la propreté de la Métropole. Inscrits : 10 classes de collège. 4 classes inscrites.

Archives : Les lieux clés théâtres des grands événements de la guerre 39-45 serviront de point de départ pour un travail de recherche historique. Le conservateur David Rosset ouvre les archives et partage des documents inédits afin de faire vivre la petite histoire dans la grande histoire en classe. Inscrits : 9 classes.

Code : Le codeur créatif, Sébastien Albert, propose dans un 1^{er} temps aux classes une initiation au code à travers la programmation d'une carte connectée. Ensuite, les élèves créent des objets connectés pour le sport. Inscrits : 3 classes de primaire et 5 classes de collège.

Air : Un nouvel auteur engagé sur cette CCN : Pierre Ducrozet. Le thème de cette année portera sur une réflexion littéraire sur le changement climatique, la biodiversité, de la planète, et les luttes des jeunes partout le monde autour de ces sujets, en particulier le grand mouvement de grève scolaire de l'année 2019. Inscrits : 10 classes.

Invisibles : Pour cette seconde année de collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), cette CCN fait intervenir un réalisateur et un architecte-urbaniste du CAUE pour mener une discussion réflexive sur la qualité du cadre de vie en invitant les classes à s'engager dans une démarche sensible pour transformer leur perception du quotidien. Inscrits : 5 classes de collège et 5 classes de primaire.

Ontourne : Une réalisatrice et l'équipe de l'Institut Lumière accompagnent les 10 classes de collège dans l'écriture et la réalisation d'un court-métrage sur un mode collaboratif à partir de personnages et de lieux choisis par les classes. Un partenariat mis en œuvre dans le cadre des politiques publiques de la Métropole dédiées au numérique (Érasme) et à la culture avec l'Institut Lumière. Inscrits : 10 classes.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € au profit de l'association Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel, dans le cadre du pilotage artistique de la CCN "On tourne". La subvention attribuée sera versée sur production du détail du projet artistique pour cette CCN et d'un appel de fonds. Un bilan pédagogique et financier devra être transmis à la Métropole à l'issue du projet.

IV - Subventions aux associations

Il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions au profit de 11 associations dont les projets relèvent de la politique éducative. Les projets mis en œuvre par ces associations concernent des domaines tels que l'éveil musical, la lutte contre les discriminations, la mémoire ou l'apprentissage des métiers manuels.

1° - Action liée à l'organisation du "forum des métiers" par la Confédération syndicale des familles (CSF)

La CSF sollicite une subvention afin d'organiser son 31^{ème} forum des métiers et des formations à destination, notamment, des collégiens, qui se tiendra le samedi 1^{er} décembre 2019 à la Mairie du 8^e arrondissement de Lyon. Cette manifestation accueille en moyenne 1 500 personnes.

Ce projet est soutenu par la direction académique du Rhône.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 1 400 € pour cette action.

2° - Action liée à la transmission de la mémoire par l'association "Mémoire dans la cité"

L'association "La Mémoire dans la cité" souhaite inscrire dans les commémorations du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, la thématique de la "Mémoire arménienne, du génocide à la diaspora" et ainsi aborder cette commémoration sous une autre forme, par le brassage des communautés : un rendez-vous annuel sera ainsi proposé autour de la transmission de la mémoire autour d'un projet commun : 3 collèges du 1^{er} et du 4^e arrondissements de Lyon seront ainsi impliqués (Clément Marot, La Tourette et Saint Exupéry).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 2 000 € pour cette action.

3° - Action liée à l'ouverture de centres de "Cadets de la Défense de l'Académie de Lyon" par l'association Club sportif et artistique (CSA) du 7^{ème} régiment matériel

Le projet des "Cadets de la Défense de l'Académie de Lyon" est un partenariat entre l'Académie de Lyon et la zone de défense et de sécurité sud-est. Le but du projet est d'accompagner les jeunes dans leur parcours de citoyens engagés et responsables, de les aider à surmonter les discriminations et les inégalités et à

bâtir avec eux leur avenir professionnel au travers d'activités éducatives, ludiques et physiques. Ces activités répondent à un projet pédagogique et sont encadrées par une équipe mixte, d'enseignants et de militaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 2 000 € pour cette action.

4° - Action liée à l'éducation des jeunes par le sport

L'association Action Basket Citoyen (ABC) intervient auprès des collèges, généralement situés en quartier politique de la ville (QPV), pour proposer une pratique sportive adaptée et ludique comme moyen d'éducation citoyenne.

Depuis 4 ans, l'association organise des actions visant d'autres domaines de l'éducation (mathématique, physique, expression écrite et orale, etc.).

Depuis 2013, l'association intervient au collège Gabriel Rosset à Gerland dans le 7° arrondissement de Lyon ; depuis 2015 au collège des Batières à Ménival dans le 5° arrondissement de Lyon et au collège du Tonkin à Villeurbanne et depuis 2019 au nouveau collège Alice Guy dans le 8° arrondissement de Lyon.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention de 5 000 € pour ces actions.

5° - Action liée à l'éducation par la pratique des échecs

Le projet mené par l'association Lyon 64 Échecs consiste à ouvrir un cours d'échecs en atelier en dédoublement de celui déjà existant au collège Vendôme dans le 6° arrondissement de Lyon à raison de 25 h sur 10 mois.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 1 500 € pour cette action.

6° - Action liée à la lutte contre le harcèlement scolaire à l'école avec l'association Orfèee

Le projet consiste à mettre en place auprès de 2 collèges volontaires, Jean Charcot (Lyon 5°) et Jean Monnet (Lyon 2°), un protocole complet de traitement des situations de harcèlement scolaire par une formation de 3 jours pour les adultes volontaires de l'établissement, d'organiser une conférence à destination des parents des 2 établissements et d'animer des interventions de sensibilisation en classe.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 8 000 € pour cette action.

7° - Action liée à l'événement Super Demain organisé par l'association Fréquence Écoles

Le projet a pour contexte l'événement Super Demain 2019 et consiste à intervenir auprès des collégiens de la Métropole pour développer leurs compétences numériques. Il s'agira de travailler en 2 temps avec les établissements de la Métropole :

- une mobilisation de 20 classes pour l'événement du 15 novembre 2019 au sein du siège de la Métropole, lors de Super Demain 2019, autour d'une programmation ludique et éducative,
- une mobilisation de 20 classes dans les collèges de la Métropole lors des "Hors les murs" de Super Demain pour des interventions en classe auprès des élèves.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € pour cette action.

8° - Action liée au soutien scolaire avec l'association Zup de Co

Le projet mené consiste à un tutorat solidaire dans 4 collèges REP de la Métropole : Jean de Verrazane Lyon 9°, Gabriel Rosset Lyon 7°, Jean Mermoz Lyon 8° et Victor Grignard Lyon 8°.

À l'aide de volontaires en service civique et d'étudiants bénévoles, l'association Zup de co accompagnera 160 élèves de ces établissements, tous les jours, au sein même des collèges.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 6 000 € pour cette action.

9° - Action liée à l'éducation aux médias avec l'association Entre les Lignes

Le projet consiste en des ateliers éducatifs liés aux médias et à l'information, animés par un réseau de 160 journalistes bénévoles. Ces interventions visent à susciter l'esprit critique, à donner goût à l'information et à lutter contre les théories du complot. Plus précisément, ce projet prévoit, en 2019, une résidence de 2 journalistes de l'agence France presse (AFP) et du Monde au collège Henri Barbusse et plus largement à Vaulx en Velin, pour travailler avec les collégiens et l'équipe pédagogique pendant 3 mois.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € pour cette action.

10° - Action liée au prix des collégiens de la Métropole du concours international de musique de chambre (CIMCL)

Le projet consiste à l'organisation du prix des collégiens de la Métropole, dans le cadre du 16^{ème} CIMCL (duo violon /piano) du 28 avril au 3 mai 2020, en partenariat avec l'Opéra de Lyon, au Conservatoire national supérieur de musique et danse de Lyon (CNSMDL).

Ce projet permettra d'impliquer plus de 450 collégiens de différents établissements répartis sur le territoire métropolitain. Les enfants recevront des artistes dans leurs classes, seront mis en situation de pratique artistique et de création, et développeront une posture de jugement critique face aux œuvres. Le vote exprimé sera dévoilé en mai 2020.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 6 000 € pour cette action.

11° - Actions liées festival organisé par Quais du Polar

Le projet consiste à l'organisation d'actions de médiation en direction des collégiens de la Métropole, dans le cadre du 16^{ème} festival international de Quais du Polar du 3 au 5 avril 2020. Sont prévus la dictée noire, la grande enquête dans la ville, le concours de nouvelles, des rencontres avec des auteurs, la Battle Polar et comme nouveauté la Classe reporter.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'allouer une subvention à hauteur de 3 000 € pour l'organisation de ces médiations.

Le versement sera effectué en une seule fois sur appel de fonds, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de la subvention accordée, toutes les associations sont tenues d'adresser à la direction de l'éducation de la Métropole, un bilan pédagogique et financier précisant les actions réalisées.

Le total des subventions attribuées pour les 11 associations s'établit à 40 900 €, selon le détail joint en annexe 5 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, les modalités d'attribution et de paiement, tels que décrits dans la délibération et selon les thématiques suivantes :

- un volet thématique autour de 4 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : égalité entre filles et garçons, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention en santé publique et éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet de soutien à des actions d'éducation artistique et culturelle proposant 4 dispositifs (la Biennale d'art contemporain 2019, le TNG, Grame et l'ECL),

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges publics, pour les actions éducatives de l'année scolaire 2019-2020, d'un montant total de 84 800 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 1),

c) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges privés, pour les actions éducatives de l'année scolaire 2019-2020, d'un montant total de 15 200 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, (annexe 2),

d) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, collèges publics et associations, pour les dispositifs du volet culture pour un montant total de 16 340 € selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 3),

e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'association le Grand Bureau au profit de son dispositif "Dose le son",

f) - l'attribution, pour l'année scolaire 2019-2020, d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel pour un montant de 7 000 €,

g) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des bénéficiaires, aux collèges publics et privés, pour la prise en charge des frais de places de cinéma à hauteur maximale de 7,50 € par élève pour 3 séances de cinéma au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour un montant total de 40 995 €, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 4),

h) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2019-2020, d'un montant total de 40 900 € en faveur de 11 associations selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 5).

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2019 et suivants - chapitre 65 :

a) - pour les actions éducatives, opération n° 0P34O4885A, pour un montant de 100 000 €,

b) - pour le soutien à des actions d'éducation artistique avec des structures culturelles partenaires et à la CNC "On tourne", opération n° 0P33O3063A pour un montant de 26 340 €,

c) - pour le dispositif "collèges au cinéma", opération n° 0P33O4902A pour un montant de 40 995 €,

d) - pour le soutien de 11 associations, opération n° 0P34O3309A pour un montant de 37 900 €, et opération n° 0P33O3063A pour un montant de 3 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.